

L'accueil administratif

Un agent administratif réalise les formalités administratives et la restitution des objets déposés.

Le certificat de décès ne vous sera pas délivré, il est destiné aux démarches administratives entreprises par l'établissement.

► Hôpitaux de Brabois :

Bureau des décès situé dans le bâtiment Louis Mathieu : 03 83 15 74 70 / 73 60

Heures d'ouverture : tous les jours de 8h00 à 17h15

► Hôpitaux urbains :

Bureau des admissions du bâtiment Lepoire (Hôpital Central) : 03 83 85 99 20

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 17h30 / Samedi de 8h00 à 15h45 / Dimanche et jours fériés de 8h45 à 16h30

► Saint-Julien, bâtiment Spillmann, Saint-Stanislas :

Bureau situé à Spillmann (3ème étage bâtiment) : 0383851725

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 11h15 et 12h30 à 16h00
Le weekend la permanence est assurée au bureau des admissions du bâtiment Lepoire

► Maternité pour les nouveaux nés :

Bureaux des admissions de la maternité : 03 83 84 45 10

Heures d'ouverture : tous les jours de 08h00 à 17h30

Numéros utiles

Standard téléphonique du CHRU : 03 83 85 85 85

Chambre mortuaire Hôpital Central : 03 83 85 14 02

Chambre mortuaire Hôpitaux de Brabois : 03 83 15 41 61

Service social du CHRU :

Hôpital Central : 03 83 85 22 39

Brabois adultes : 03 83 15 42 32 - Brabois enfants : 03 83 15 48 13

Mairie de Nancy : 03 85 85 30 00

Mairie de Vandœuvre – Service des décès :

03 83 51 80 18 / 03 83 51 80 27

Trésorerie Principale du CHRU : 03 83 17 71 00

LIVRET DE DÉCÈS

Vous accompagnez dans les formalités administratives lors du décès d'un proche

Le CHRU de Nancy vous présente ses condoléances et vous prie de trouver dans cette plaquette les renseignements utiles en cette circonstance.

Votre proche sera accueilli à la chambre mortuaire (plans ci-joints) :

- de l'hôpital Central pour les sites hospitaliers situés au centre-ville de Nancy (Hôpital Central, Saint-Julien, Saint-Stanislas, Centre Spillmann, Maternité, Centre Chirurgical Émile Gallé)
- des hôpitaux de Brabois pour les sites hospitaliers situés à Vandœuvre (Brabois adultes, Brabois enfants, Bâtiment Louis Mathieu, Bâtiment Philippe Canton)

Les nouveau-nés décédés à la Maternité sont accueillis au sein d'une chambre mortuaire spécifique sur le site, contacter la chambre mortuaire de l'Hôpital Central

Heures d'ouverture des chambres mortuaires

Du lundi au vendredi : de 8h00 à 19h00

Les samedis, dimanches et jours fériés : de 9h15 à 12h15 et 13h00 à 16h30



VOS DÉMARCHES

SERVICE DESOINS

- Vous pourrez reprendre les effets de « première nécessité » (vêtements, trousse de toilette, prothèses, canne).
- Le service procède à la toilette et éventuellement à l'habillage. Vous pouvez apporter des vêtements.

Vous pouvez demander à rencontrer le médecin qui a soigné votre proche.

En cas de besoin, les certificats médicaux de mort naturelle sont à demander au médecin qui réalise le certificat de décès

ACCUEIL ADMINISTRATIF

Formalités

Les heures d'ouverture du bureau des décès sont indiquées en dernière page de ce livret.

Dans ce bureau, l'agent administratif complètera en votre présence, la déclaration qui sera ensuite transmise à la mairie de Nancy ou de Vandœuvre suivant le lieu décès (une pièce d'identité est indispensable si vous souhaitez un retour de corps sans mise en bière).

La présentation du livret de famille facilite les démarches, la pièce d'identité est obligatoire.

Restitution des objets et valeurs

La production d'un certificat d'hérédité ou d'une attestation de porte fort est obligatoire.

Le certificat d'hérédité est établi par le notaire, parfois par la mairie du lieu de décès ou de domicile, sur présentation du livret de famille du défunt. **Les bijoux et valeurs** (numéraires, cartes bancaires...) **sont restitués au niveau** de la Trésorerie Principale, située 50 rue des ponts – 54000 NANCY (0383177100), aux ayants droits, sur présentation d'un certificat d'hérédité et d'une pièce d'identité. Les autres objets sont restitués par le bureau des admissions.

SERVICE SOCIAL :

L'assistant social peut être sollicité afin de :

- ▶ vous accompagner dans l'organisation des obsèques et les démarches administratives
- ▶ vous informer sur vos droits
- ▶ vous orienter vers les organismes compétents
- ▶ vous soutenir dans l'organisation d'un rapatriement sanitaire en France ou à l'étranger

LES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE MORTUAIRE

Votre proche y est transféré.

Aucune prestation n'est facturée, dans le respect de la durée légale de 3 jours.

Le lieu est accessible en voiture, en précisant votre destination au concierge du site (voir plans joints). Un parking vous est réservé.

Vous pouvez y apporter des vêtements, s'ils n'ont pas été déposés dans le service de soins.

La mise en bière, les soins de conservation peuvent y être réalisés par l'opérateur funéraire de votre choix.

Un office religieux peut être organisé à la chapelle de l'hôpital Central ou des Hôpitaux de Brabois.

Le départ du corps s'effectue depuis la chambre mortuaire.

En dehors des heures d'ouverture, le standard du CHRU (03.83.85.85.85), vous mettra en relation avec le Cadre Supérieur d'astreinte ou le Cadre de nuit.

CHOIX DE L'OPÉRATEUR FUNÉRAIRE

Seule la famille ou la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles est habilitée à choisir :

- ▶ la mise en bière à l'hôpital ou
- ▶ Un transport de corps sans mise en bière vers le domicile ou une chambre funéraire en France Métropolitaine (sauf contre-indication du médecin figurant sur le certificat de décès.)
- ▶ L'entreprise de pompes funèbres ou le transporteur
- ▶ La chambre funéraire de destination.

La chambre mortuaire dispose de la liste officielle des entreprises agréées pour ces prestations (transports, opérations funéraires, chambres funéraires...), pour les départements 51, 52, 54, 55, 57, 88, 10.

En aucun cas, un agent hospitalier ne pourra vous conseiller ou orienter votre choix. Nous vous remercions de ne pas solliciter son avis, en dehors des explications techniques ou administratives pour lesquelles il est bien entendu à votre disposition.

Situation de la chambre mortuaire au niveau des Hôpitaux de Brabois

